

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 5 (journée scientifique)			
Code	PAEG3B82ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE amènera l'étudiant à consolider ses acquis et à s'approprier les contenus de matière, vus dans les différentes UE au cours de sa formation, par l'organisation et la gestion de projet (journée type conférence, voyage d'étude).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen

Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE "enseignement clinique 5", l'étudiant sera capable seul :

- De participer à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels (C1.1, C1.2);
- Construire son projet professionnel (C1.3)
- Adopter un comportement responsable et citoyen (C1.5)
- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis (C3.1)
- De transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes (C5.1, 5.2)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B82ERGA Enseignement clinique 5 (journée scientifique)

16 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B82ERGA Enseignement clinique 5 (journée scientifique)

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement clinique 5 (journée scientifique)			
Code	16_PAEG3B82ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette AA consiste en la mise en place, d'une part d'une journée de type conférence, et d'autre part d'envisager le développement d'un projet à caractère international.

Les étudiants, au travers d'une démarche collaborative, seront amenés à gérer ces deux projets depuis leur conceptualisation jusqu'à leur concrétisation.

Cette AA permettra également aux étudiants d'approfondir des thématiques en lien avec la formation professionnelle. Les thématiques seront proposées par les enseignants en ce qui concerne la journée de type conférence.

Objectifs /

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette Aa "enseignement clinique 5", l'étudiant sera capable seul :

- De participer à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels (C1.1, C1.2);
- Construire son projet professionnel (C1.3)
- Adopter un comportement responsable et citoyen (C1.5)
- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis (C3.1)
- De transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes (C5.1, 5.2)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Journée conférence:

- Evaluation de la première journée d'étude organisée l'année précédente.
- Comment organiser une journée d'étude? Quelques notions théoriques et premières réflexions
- Brainstorming et choix des thématiques
- Recherche documentaire et choix de 2 intervenants/conférenciers par thématique
- Distribution des rôles de chaque étudiant quant à l'organisation et la réalisation de la journée
- Exploitation de fiches thématiques

Projet à caractère international:

- création, mise en place et participation à toutes les facettes d'élaboration d'un projet à caractère international.
- implication et engagement de l'étudiant dans la réalisation du projet. Nous entendons que l'étudiant participe activement.

Démarches d'apprentissage

Travail en petits groupes,
Aide méthodologique des enseignants

Dispositifs d'aide à la réussite

Validation des différentes étapes du projet par les enseignants.
Disponibilité des enseignants

Ouvrages de référence

Julien A., Labbé M., Guide pour faciliter l'organisation d'un colloque, d'un congrès ou d'un perfectionnement, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, Novembre 2004, 56 pages.
- Université de Genève, organiser un colloque, disponible sur <https://www.unige.ch/organiser-un-colloque/>

Supports

- Demeuse M. (2015), LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET : guide méthodologique, Institut d'Administration Scolaire Université de Mons –UMONS.
- Julien A, Labbé M (2004) GUIDE POUR FACILITER L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE, D'UN CONGRÈS D'UN PERFECTIONNEMENT, Commission scolaire de la Beauce Etchevin.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La partie projet (50%) comporte:

- 40% pour le présentiel (y compris les absences couvertes) : que ce soit avant ou pendant les événements.

Attention: la moindre absence injustifiée fera tomber d'office cette cote à 0.

- 60% pour une cote donnée par les enseignants sur le niveau de la participation et de l'implication de chaque étudiant

Les travaux écrits (50%) seront à remettre aux dates indiquées par les enseignants.

La moyenne des notes des évaluations continues de Q1 et Q2 est automatiquement reportée en Q3 et n'est pas récupérable.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	25	Prj	25		
Période d'évaluation	Tvs	25	Tvs	25		

Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : Albergoni Sabrina, Brasset Emilie, Gigounon Sophie, Terrana Gwendoline.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).